• Octobre 1808 :

BM Avignon, ms 1554, Notes d'Achard, n°5

Loriol-du-Comtat : "Les digues du môle de Bregoux, au territoire de Loriol, furent emportées par des inondations".

BM Avignon, ms 2675, Observations météorologiques faites à Avignon par Joseph Guérin, 1801-1820

30 octobre 1808 : le Rhône atteint les bas quartiers d'Avignon.

• Novembre 1808 :

BM Arles, ms 806, Journal d'Eyminy, "Journal d'Arles, des aires, de vent pluye, nege, glaces, innondations &c.".

"Le Rhône depuis quelques jours étant sur la digue de Tarascon", on attend la baisse, inutilement.

Le 3 novembre, Eyminy signale encore : "le Rhône étant fort gros, l'eau passant par dessus la digue à Tarascon de plusieurs pieds". Il ajoute : "C'est la nuit du 2 au 3 novembre que le Rhône fut le plus élevé. Il vint jusques sur le quay. Le matin, il commença à diminuer. Le Rhône creva par dessus Tarascon. En Camargue, il passoit par dessus la chaussée vis-à-vis le mas de Millet qui est du corps de Mon[t]long. 60 hommes, enfans ou filles porte-terre qu'on fit partir à onze heures du soir parvinrent à l'empêcher de faire brèche au dit endroit et à plusieurs autres à la draye de l'association de Mon[t]long qui fut fort endommagée. La partie à la charge de l'association de la Corrège depuis le Cros de [sic] en remontant l'eau par les vagues occasionnés par un gros vent de Sud-Est fut surmontée. Les veilleurs les continrent. Mais peu après et de suitte, on y remédia en y faisant de levadons préparatoires aux endroits les plus bas. Dans le Plan du Bourg, on fut obligé aussi de faire de queireas ou petit[s] levadons que l'on renforça peu après quant le Rhône eut baissé. L'eau du Rhône par la brèche au-dessus de Tarascon arriva jusques à Mon Mord; celle du Vigueirat s'y joignit, mais n'y séjourna pas longtems".

Direction départementale des Territoires de la Drôme, *Plan de prévention des risques naturels-Inondation. Commune de Nyons*, octobre 2011.

1808 : "une inondation de l'Aygues qui excède en hauteur toutes celles qui ont eu lieu" à Orange.

• Décembre 1808 :

BM Arles, ms 806, Journal d'Eyminy, "Journal d'Arles, des aires, de vent pluye, nege, glaces, innondations &c.".

"Le lundi soir 19 décembre 1808, le Rhône commençant à charier des glaçons, on a ôté le pont à 5 ou 6 heures du matin. Le jeudi soir 22 décembre, il commença à neiger. Le lendemain, dès huit heures du matin jusques à 5 heures du soir, il neigea abbondamment. Le 26, le vent de sud est, étant survenu, fondit la neige mais le Rhône resta toujours pris jusques au 28 que les glaces, étant parties, endommagèrent quelques peneles et barques de mer et une barque du pont. Ce qui n'empêcha pas qu'on ne remit le pont le 1^{er} janvier 1809 à la pointe du jour".



















BM Arles, ms 721 (Pierre Véran).

"Froid vif à partir du 15 décembre. Le 21 décembre, le Rhône fut couvert de glaces. Le 22, thermomètre Réaumur à - 6°5 [- 8,1°C] et à Marseille, 5° [- 6,25°C]. Le 23, il tomba près de 2 pans de neige (à Marseille 1/4 de pan et près de 3/4 de pan à la campagne). Le froid continua jusqu'au 26 où les glaces commencèrent de fondre. Le 29, elles sont soulevées par la croissance des eaux du Rhône. Elles emportèrent 2 ou 3 bateaux chargés de marchandises. Le pont fut remis en place le 31 décembre".

ADBR, 6 U 2, fol. 229, Rapports de mer : naufrage d'une penelle à Trinquetaille le 28 décembre 1808.

Procès-verbal contenant déclaration de la perte d'une penelle avec ses armures remise en garde par Foret, voiturier, au sieur Antoine Brunel homme de peine de cette ville d'Arles par la débâcle des glaces du Rhône, 3 janvier 1809 :

"L'an mil huit cent huit et le vingt-huit décembre à neuf heures du matin, par devant nous Guilleaume Brunet, président du Tribunal de Commerce d'Arles, département des Bouchesdu-Rhône, écrivant Mr. Jean Bernard, greffier et dans l'exercice du greffe, est comparu le sieur Antoine Brunel, homme de peine résidant à Trinquetaille-les-Arles, lequel moyennant serment qu'il a tout présentemment prêté entre nos mains, nous a dit et déclaré qu'il lui fut laissé en garde par André Foret une penelle avec ses armures appartenant à François Cuminal, lequel batteau étoit amarré du côté du Parc de la Marine audit Trinquetaille remis sous la garde du déclarant que depuis cette rémission, le froid étant devenu si rigoureux que le Rhône fut entièrement pris de glace, leur débâcle ayant eu lieu le jour d'hier sur les quatre heures du soir, les bancs volumineux de la glace qui fésoient couvroient entièrement la rivière ont brisé et coulé à fond laditte penelle ainsy que ses armures qui ne put malgré tous ses soins la sauver. Que cet événement, qui n'est dû qu'à une force majeure, a nécessité le déclarant pour se mettre à l'abri de toute recherche ne se présenta par devant nous président pour le faire constater, protestant de tous les frais faits à cette occasion contre qui de droit et nous requérant acte de tout ce dessus, que nous, dit président, lui avons octroyé pour lui seroit et valoir envers et contre tous qu'il appartiendra ce que de raison. Requis ledit Antoine Brunel resigna sa déclaration à satisfait et nous dit président avons signé avec notre greffier".













